Les relations et le dialogue économique entre les économies étrangères, leurs entrepreneurs (français en particulier) et la Thaïlande s'accroissent d'année en année. En effet, le potentiel économique du pays n'est plus à démontrer. **La Thaïlande est la deuxième plus grande économie en Asie du Sud-Est après l'Indonésie et, avec un revenu moyen élevé, sert d'assise économique solide pour ses pays voisins en développement.**

Une économie solide pour travailler ou développer son entreprise

En 2016 et 2017, l'économie de la Thaïlande a ainsi affiché une reprise réelle, avec une croissance économique estimée à environ 3% du PIB. De plus les mesures économiques et sociales présentées récemment comprennent un plan détaillé visant à stimuler la compétitivité du pays avec un large éventail de projets d'investissements. Des progrès importants ont par ailleurs été réalisés en termes de développement et la pauvreté a diminué au cours des dernières décennies. Le taux de chômage quant à lui reste quasi-nul (1,2%) et reflète la solidité de cette économie tournée vers le monde.

Des secteurs d'activités diversifiés

Au-delà du secteur agricole qui contribue à environ 9% du PIB et emploie plus de 40% de la population active, le secteur manufacturier est fortement développé. Il représente plus d'un tiers du PIB et est très diversifié. Les principales industries thaïlandaises sont tournées vers les productions électroniques, sidérurgiques et automobiles. Le royaume est également un centre d'assemblage pour les constructeurs automobiles internationaux. Les appareils et composants électriques, les ordinateurs, la production de ciment, de meubles et de produits en plastique sont aussi des secteurs porteurs. **D'autre part la sphère tertiaire, y compris le tourisme et les services financiers, contribue à la création de plus de la moitié des richesses du pays et emploie une main-d'œuvre nombreuse et qualifiée.**
Comme un écho à ce dynamisme extraordinaire, la Thaïlande a accueilli 35 millions de visiteurs cette année, ce qui lui a permis de devenir l'une des 10 principales destinations de voyage de la Planète.

Et si vous vous lanciez ?

Pour travailler en Thaïlande, il est indispensable d'obtenir un visa spécifique ainsi qu'un permis de travail. Ces derniers sont délivrés par les consulats et ambassades de Thaïlande. Il en existe deux types : le « business visa », qui permet aux expatriés de travailler et le « dependent visa », qui autorise son conjoint et ses enfants à rester en Thaïlande jusqu'à l'expiration de celui-ci ou du permis de travail de ce dernier. Le pays est en quête constante de profils qualifiés et il est possible de développer son activité dans des domaines variés . A l'instar de la
Mini Boutique VIVIN
au
Gourmet Market
du centre commercial
EmQuartier
, ouverte en 2017 par des Français et qui distribue des produits tricolores et des productions alimentaires artisanales thaïlandaises savoureuses !

Au-delà du montage de projets et avec plus de temps et de nouvelles connaissances sur le marché de l'emploi local, **les expatriés peuvent aussi trouver un emploi salarié enrichissant.** La Chambre de Commerce Franco-Thai propose ainsi plusieurs offres d'emplois
(poste de responsable qualité, de chef de projet, ou bien encore d'ingénieur...).

L'accompagnement et le ciblage des postes est particulièrement important. En effet trouver un emploi en Thaïlande n'est pas qu'une partie de plaisir. De nombreuses professions ne sont pas ouvertes aux étrangers, même très qualifiés. L'Alien Employment Act établit une liste de 39 activités interdites aux étrangers, parmi lesquelles de nombreux métiers artisanaux. Les Français ont cependant des atouts (qualifications, écoles réputées, filières d'excellences comme les cosmétiques...) et les success story sont nombreuses.

Les potentialités de développement d'une activité économique pour un français sont donc multiples et nombreux sont les partenaires disponibles pour accompagner les porteurs de projets (voir liens utiles ci-dessous). La Thaïlande dispose de pléthore d'atouts et son système légal de taxes concernant les entreprises et les citoyens est largement inspiré des Etats-Unis et des pays d'Europe. **Comme dans tous pays un certain nombre d'étapes et de formalités s'avèrent cependant nécessaires à remplir. Attestations de situation, création de l'entreprise, permis de travail sont autant d'éléments jalonnant votre parcours et pouvant être demandés par les services compétents. Votre employeur peut également exiger une attestation de casier judiciaire vierge.**
Malgré certaines particularités concernant notamment le droit de propriété la plupart des étrangers trouvent d'ailleurs le système fiscal assez raisonnable et facile à intégrer. En témoignent les nombreux expatriés installés dans cette région du monde. Qu'il s'agisse d'y travailler, de l'implantation de start-ups ou du déploiement de grands groupes, la Thaïlande

s'avère plus que jamais être une terre d'accueil pour les entrepreneurs souhaitant ouvrir de nouveaux horizons à leurs talents. Et si vous vous lanciez ?

Liens utiles :

Chambre de commerce Franco-Thai (http://www.francothaicc.com/)

Chambre de commerce et d'industrie internationale (http://www.ccifrance-international.org/)

Ambassade de France en Thaïlande (https://th.ambafrance.org/)

Métiers interdits aux étrangers (http://www.rainier.fr/thailande-metiers-interdits-aux-etrangers.html)